Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES)

En formation continue et en contrat d'apprentissage

Niveau 6 – Grade licence – Guadeloupe

LE MÉTIER

L'éducateur ou l'éducatrice spécialisé(e) accompagne des enfants, des adolescents, des adultes ou des familles en difficulté : situation de handicap, troubles du comportement, protection de l'enfance, exclusion ou difficultés d'insertion.

Dans le cadre des politiques de prévention, de protection et d'inclusion, il ou elle :

- conçoit et conduit un accompagnement éducatif adapté à chaque personne ;
- aide les personnes à développer leur autonomie et à faire leurs propres choix ;
- mène des actions collectives auprès des groupes et sur les territoires ;
- travaille en équipe pluriprofessionnelle et avec les partenaires (école, santé, justice, emploi, collectivités).

Où exercer ? Foyers et maisons d'enfants, instituts médico-éducatifs (IME), services d'accompagnement à domicile, prévention spécialisée, structures d'insertion, hôpitaux et centres médico-psychologiques, collectivités territoriales, protection judiciaire de la jeunesse, administration pénitentiaire.

LE DIPLÔME EN BREF

Diplôme	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), délivré par l'État
Niveau	Niveau 6 (bac + 3), grade licence, 180 crédits européens
Texte de référence	Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au DEES, applicable depuis la rentrée 2026
Durée	3 ans (6 semestres), en alternance
Volume	3 442 h : 1 517 h de formation théorique et 1 925 h (55 semaines) de formation pratique
Voies d'accès	Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, formation continue (salariés, demandeurs d'emploi), VAE
Lieu	Guadeloupe
Prochaine rentrée	08 mars 2027

POUR QUI ?

Conditions d'accès (arrêté du 6 octobre 2025, art. 2) – remplir au moins une de ces conditions :

- être titulaire du baccalauréat ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre de niveau 4 au moins, enregistré au RNCP ;
- bénéficier d'une validation de ses études, expériences professionnelles ou acquis personnels (article D.613-40 du code de l'éducation).

Selon votre situation

Vous êtes…	Voie possible
Âgé(e) de 16 à 29 ans	Contrat d'apprentissage
Âgé(e) de plus de 29 ans	Apprentissage sans limite d'âge si vous bénéficiez d'une RQTH ; sinon contrat de professionnalisation ou formation continue

Vous êtes…	Voie possible
Salarié(e) du secteur social ou médico-social	Formation continue financée par l'employeur, Pro-A, projet de transition professionnelle
Demandeur(se) d'emploi	Contrat de professionnalisation ou financement Région Guadeloupe / France Travail

COMMENT CANDIDATER ?

1. **Inscription en ligne du 16 novembre au 16 décembre 2026 inclus (avant minuit, heure de Guadeloupe), sur le site institut-formation-agms.fr, page du DEES.**
2. **Examen du dossier** : CV, diplômes, note biographique et pièces liées à votre statut.
3. **Entretien d'admission** avec un formateur et un éducateur spécialisé en exercice, pour apprécier votre motivation et votre aptitude à suivre la formation.
4. **Entretien de positionnement** après l'admission, pour construire votre parcours.

Dispense d'entretien (art. 5) : si vous avez déjà signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans un établissement ou service social ou médico-social, ou si vous avez déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DEES.

Frais d'admission : 50 € pour les apprentis et pour les candidats dispensés d'entretien ; 100 € pour les candidats en formation continue convoqués à l'entretien. Le détail figure dans le règlement d'admission.

LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en **4 blocs de compétences**. Chaque bloc est validé séparément, sans compensation entre les blocs, et le diplôme est obtenu quand les 4 blocs sont acquis.

Bloc	Intitulé	Formation pratique minimale*
1	Concevoir et conduire un accompagnement éducatif spécialisé dans une visée préventive et inclusive	630 h (18 semaines)
2	Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation	630 h (18 semaines)
3	S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale	455 h (13 semaines)
4	S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social	210 h (6 semaines)

**Pour un candidat inscrit à un ou plusieurs blocs seulement.*

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- **Formation théorique : 1 517 h**, dont 12 h d'accompagnement individualisé, à l'Institut AGMS.
- **Formation pratique : 1 925 h (55 semaines)**, en trois périodes :
  - période 1 : 9 à 13 semaines sur les semestres 1 et 2, pour découvrir le monde professionnel ;
  - périodes 2 et 3 : 42 à 46 semaines au total, sur deux ou trois sites qualifiants.
- Pour les **apprentis et les salariés**, la formation pratique se déroule principalement chez l'employeur. Une partie peut se faire sur un autre site, pour découvrir d'autres publics.
- **Rythme** : 2 semaines au centre pour démarrer, puis 1 semaine au centre toutes les 3 à 4 semaines. Un calendrier daté est remis à chaque étudiant.

Méthodes pédagogiques : analyse de situations professionnelles, travaux en groupe, études de cas, jeux de rôle, cours magistraux, travaux dirigés, analyse des pratiques et accompagnement individualisé.

Certification : chaque bloc est validé par des épreuves organisées en cours de formation et des épreuves finales. Les modalités sont identiques quelle que soit la voie de formation (initiale, continue ou apprentissage).

ALLÈGEMENTS ET PASSERELLES

Après l'admission, un **entretien de positionnement** fait le point sur vos diplômes et votre expérience. Il peut réduire la durée de formation théorique ou pratique, selon le tableau de correspondances de l'annexe III de l'arrêté. Votre parcours individualisé est ensuite fixé par la direction.

- **Vous avez déjà un diplôme du travail social** (DEASS, DEEJE, DEETS, DECESF, DEME, DEAES…) : des allègements ou des blocs acquis sont possibles. Nous consulter.
- **Vous avez déjà validé des blocs du DEES** : vous êtes dispensé(e) de l'entretien d'admission et vous ne suivez que les blocs restants.
- **Vous avez au moins un an d'expérience en lien avec le métier** : la validation des acquis de l'expérience (VAE) peut être une alternative ou un complément à la formation.

LE FINANCEMENT

Statut	Coût pour vous	Prise en charge
Apprenti(e)	**Gratuit** ; vous êtes salarié(e) et rémunéré(e)	Opérateur de compétences (OPCO) de l'employeur, ou employeur public
Contrat de professionnalisation	Gratuit ; vous êtes salarié(e) et rémunéré(e)	OPCO de l'employeur
Salarié(e)	Selon le dispositif	Employeur (plan de développement des compétences, Pro-A), projet de transition professionnelle
Demandeur(se) d'emploi	Selon le dispositif	Région Guadeloupe, France Travail
Financement personnel	Coût de la formation : sur devis	Convention signée avec l'Institut AGMS

APRÈS LE DEES

Débouchés : éducateur ou éducatrice spécialisé(e) dans le secteur associatif ou dans la fonction publique (État, territoriale, hospitalière), auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de familles. Pour les professionnels déjà en poste, le diplôme permet d'accéder à un emploi qualifié et à des responsabilités élargies.

Poursuites d'études : certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS), certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement (CAFDES), master en sciences de l'éducation, en travail social ou en intervention sociale.

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec ou sans RQTH. Des aménagements sont possibles pour l'entretien d'admission, la formation et la certification. Contactez la référente handicap, Danila Voltine, dès votre candidature.

CONTACT

Téléphone : 0590 98 36 11 – Courriel: pedagogieagms2@gmail.com
Téléphone : 0690 96 74 53 – Courriel : agmedicosocial@gmail.com
Numéro de déclaration d'activité : 01973419997 – SIREN : 920 466 323

Pour en savoir plus : arrêté du 6 octobre 2025 relatif au DEES (legifrance.gouv.fr) ; fiche métier Éducateur spécialisé (solidarites.gouv.fr).